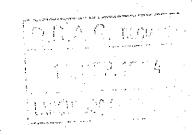
## ministère de la culture et de la francophonie Préfecture de la région Languedoc-Roussillon

direction régionale des affaires culturelles

940739



## ARRETE

portant inscription de la tour et de l'ancien hôtel de Peyrat à PEZENAS (Hérault) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

> Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon Préfet de l'Hérault chevalier de la Légion d'honneur commandeur de l'Ordre national du mérite

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61 428 du 18 avril 1961;
- VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région;
- VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique;
- La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 23 juin 1994;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier;
- Considérant que la tour et l'ancien hôtel de Peyrat à PEZENAS (Hérault) présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en

raison de la place de cet ensemble architectural dans la cité, avec la tour seul vestige des tours de l'enceinte médiévale, et l'aménagement de la demeure abritant un décor peint (plafonds et cheminée monumentale) de grande qualité;

Considérant la nécessité de ne pas laisser l'immeuble sans protection juridique pendant la durée de la procédure de classement engagée sur les pièces aux plafonds peints et à la cheminée monumentale, sur proposition de la COREPHAE.

## ARRETE

Article 1er: Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, la tour et l'ancien hôtel de Peyrat situés aux n°s 1 et 3, rue Montmorency et place des Etats-du-Languedoc à PEZENAS (Hérault), figurant au cadastre section BK, sur les parcelles n°s 1159 à 1162 d'une contenance respective de 4a 90ca, 1a 30ca 2a 30ca, et 2a 40ca, et appartenant,

- pour les parcelles n°s 1159 et 1161, aux copropriétaires de" l'AFUL des

échauguettes", pour les lots 1, 3, 4, 6 à 17 d'une part,

- et, d'autre part, pour les parcelles n°s 1160 et 1162, ainsi que pour les lots 2 à 5 de la parcelle nº 1161, à la commune.

La copropriété a pour représentant responsable M.Gérard ZANCHI, syndic, demeurant, villa "Le refuge", bd Clémenceau à GRASSE (Alpes-Maritimes). L'AFUL, constituée le 18 décembre 1989, ayant son siège social dans l'immeuble, a pour représentant responsable, Mme Michèle CHANUT, présidente, demeurant à PUYVERT (Vaucluse); La copropriété est gérée par un règlement annexé à l'acte de dépôt par la Société Renovex d'une part et la commune de Pézenas, d'autre part, reçu par Me Paulette GUILLERME-MAZET, notaire associé à PEZENAS (Hérault) le 17 octobre 1989, publié au 2e bureau des hypothèques de BEZIERS (Hérault), vol 1989p n°326.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune propriétaire et aux propriétaires privés, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le

1.2 SEP. 1994

Charles-Noël HICADY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPOTS FONCIERS HERAULT EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL 11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522 Commune: **PEZENAS** 34522 BEZIERS CEDEX tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00 cdif.beziers@dgfip.finances.gouv.fr Section: BK Feuille: 000 BK 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 23/06/2014 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des